

Extrait du École changer de cap

<https://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?article77>

Vincent Roussel

Eduquer à la non-violence et à la paix

- Français - Prévention de la violence -

Date de mise en ligne : mardi 2 avril 2013

École changer de cap

Coordination française pour la Décennie

[SITE](#)

Au début du XXIème siècle, l'Assemblée générale de l'ONU a invité tous les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement.

Dans cet esprit, la Coordination française pour la Décennie a lancé en 2002 une Campagne pour l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école, convaincue par des expériences de plus en plus nombreuses, que la formation des adultes et des enfants à la gestion concrète et non-violente des conflits est possible et bénéfique.

Nous avons à cet effet demandé au Ministère de l'Education :

- L'introduction officielle de l'Éducation et de la Formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français, dès l'école maternelle, avec un programme prévoyant une progression, des outils et des méthodes pédagogiques.
- L'intégration de cet enseignement dans la formation initiale et continue des enseignant-es.
- L'accès de tous les adultes travaillant sur un site scolaire à une formation à la gestion des conflits.

À ce jour, cette campagne a reçu le soutien de plus de 15 000 personnes qui ont ainsi manifesté leur attachement à l'éducation à la non-violence et à la paix.

Un certain nombre d'associations membres de la Coordination française pour la Décennie font des interventions d'éducation à la non-violence et à la paix auprès de groupes de jeunes. Dans cette dynamique, la Coordination a coordonné le travail d'un groupe d'experts (enseignant-es, formateurs, psychologues, etc.) qui a conduit à la publication en 2005 d'un **Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix**. Ce programme présente les objectifs et le contenu de cet enseignement spécifique et propose des méthodes pédagogiques et des modes d'évaluation adaptés aux différents niveaux de la scolarité obligatoire.

Afin de favoriser le partage des expériences et la capitalisation des savoir-faire en matière d'éducation à la non-violence et à la paix, la Coordination française pour la Décennie développe a créé le « Réseau école et non-violence » autour d'un site internet de ressources mis à disposition gracieuse et d'un forum de discussion : <http://education-nvp.org/ressources...> .

Les violences à l'école

Qu'en est-il concrètement du phénomène des violences en milieu scolaire ? Comment peut-on se faire une idée objective d'un problème que beaucoup d'entre vous perçoivent à travers leur vécu quotidien ?

Nous en avons une idée très insuffisante à partir des enquêtes menées par l'administration qui recensent les faits de

violence les plus significatifs. A la rentrée scolaire de 2001 ce fut la mise en place du logiciel SIGNA pour recenser les violences scolaires. Les établissements devaient renseigner périodiquement un questionnaire demandant le nombre d'actes de violences énumérés dans une liste de 27 actes identifiés. Il s'agissait d'actes importants comme : violence physique sans arme, violence physique avec arme, tentative de racket, racket ou extorsion de fonds, trafic de stupéfiants, tentative de suicide, suicide, tentative d'incendie, incendie, etc. Le logiciel SIGNA avait pour rôle de traiter ces données et chaque année en décembre paraît un rapport à destination du public donnant la synthèse des résultats obtenus. Après une interruption d'une année, le logiciel SIGNA a été remplacé par un autre logiciel : SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) qui a la même fonction.

Jugeant que cette activité ne donnait pas une idée suffisamment précise de la situation vécue par les différents acteurs de l'école, l'observatoire européen de la violence en milieu scolaire, rattaché à l'université de Bordeaux et dirigé par Eric Debarbieux, a commencé à développer une autre méthode scientifique : les enquêtes de victimisation auprès des enseignants et auprès des élèves. C'est actuellement un dossier qui est à l'étude en collaboration avec l'Education nationale et l'Observatoire de la prévention de la délinquance, en vue d'une éventuelle généralisation.

En ce qui concerne les violences les plus visibles, comptabilisables, Éric Debarbieux, fait remarquer qu'objectivement, la situation actuelle, en moyenne, n'est pas différente de celle qui existe depuis plus d'une dizaine d'années : « Il y a un niveau de violence qu'il ne faut pas exagérer, l'école reste un lieu relativement sûr en moyenne. » Cependant les formes de violence évoluent sur deux points : il y a une forte disparité avec une concentration des violences sur les lieux d'exclusion ; il y a, d'autre part, une montée des violences vis à vis des locaux et du personnel qui symbolisent aux yeux des jeunes, l'institution scolaire.

Par contre, ce que mettent en évidence les enquêtes de victimisation, c'est l'importance de prendre en compte toutes ces violences non répertoriées par les logiciels de l'administration. Il s'agit de tous les petits gestes, les paroles agressives, les moqueries qui, répétées, peuvent avoir des conséquences graves. Elles sont souvent sous-estimées car on pense : « Après tout ce n'est pas si grave. »

Et pourtant les conséquences de ces micro-violences, qui se multiplient et qui empoisonnent l'ambiance générale de l'école, sont importantes. Eric Debarbieux, pour les élèves, énumère :

- - replis sur soi,
 - stratégies d'évitement entraînant de l'absentéisme,
 - décrochages scolaires,
 - comportements dépressifs,
 - mauvaise image de soi,
 - maladies psychosomatiques,
 - perturbation des fonctions cognitives comme la mémoire, la concentration, la capacité d'abstraction, etc.

et pour les enseignants :

- - stress cumulé,
 - absentéisme,
 - perte du sens du métier,
 - découragement,
 - envie de partir, de changer de métier.

La prévention de la violence

Devant cette situation les mesures de prévention peuvent être classées en trois catégories.

Les mesures préventives de type contrôle, sécuritaire : la vidéo surveillance, les portiques détecteurs de métaux, les fouilles.

Les mesures préventives de type environnemental : construire des collèges plus spacieux, plus d'adultes présents sur un site scolaire, plus d'activités éducatives dans les temps non scolaires, moins de turn-over dans le personnel adulte, un étalement de l'école sur 5 jours plutôt que sur 4 (par exemple avec les cours le mercredi matin si le samedi matin n'est plus envisageable.), etc.

La coordination française pour la Décennie, quant à elle, propose de développer une troisième voie, la voie éducative : développer des mesures éducatives qui rendent les élèves acteurs de l'amélioration du bien-vivre ensemble. Il ne s'agit pas d'opposer ces trois types de prévention, mais de développer une voie qui n'a encore que très peu été explorée. Il s'agit de transmettre aux élèves des compétences psychosociales qui leur permettent de développer des habiletés personnelles, relationnelles, sociales et citoyennes (y compris de citoyenneté mondiale)

L'école est aussi à l'image de la société. Ce qui est vrai pour l'école est vrai pour la société. En privilégiant l'approche éducative on cible nécessairement les adolescents et les enfants, dès leur plus jeune âge. Elle concerne des institutions comme celles de la famille, de l'école, des centres de loisirs, des clubs sportifs et autres lieux qui rassemblent des jeunes. Nous avons privilégié l'école parce qu'elle est le lieu, compte tenu de l'obligation scolaire, que tous les jeunes, sans exception, sont amenés à fréquenter pendant au moins dix ans.

Avec cette approche, c'est la société toute entière qui doit en être bénéficiaire. On ne peut pas imaginer que ces compétences, apprises et mises en application dans le milieu scolaire, ne soient pas utilisées dans les autres milieux où évolue l'enfant. On ne peut non plus imaginer que, devenu adulte, l'enfant abandonne ces habiletés acquises à l'école et renforcées par les réussites qu'elles auront permises dans toutes sortes de situations.

Les trois dimensions de l'éducation à la non-violence

Le site du Réseau école et non-violence donne beaucoup de ressources pour une telle éducation. Nos associations membres également : Génération médiateurs, IFMAN, Etincelle, Initiative et Changement, Graine de citoyen, L'école de la Paix et le centre de ressources Non-violence Actualité qui s'efforce de faire connaître et de diffuser des programmes d'éducation aux compétences psychosociales : citons en particulier les deux programmes québécois Contes sur moi et vers le Pacifique.

Le programme proposé par la Coordination française pour la Décennie développe plus particulièrement trois dimensions.

1 - Eduquer à la résolution non-violente des conflits

Le conflit est une notion qui n'est pas abordée dans les programmes scolaires. Il s'agit de l'apprentissage d'une compétence complexe qui nécessite le développement de beaucoup d'autres habiletés personnelles et relationnelles. Nous pouvons citer par exemple :

- savoir écouter sans juger et parler sans agresser,
- être habile dans la connaissance, la reconnaissance et l'expression des émotions et des sentiments qui régissent les comportements,
- être capable de faire la différence entre une observation objective des faits et leur interprétation subjective,
- savoir comprendre le point de vue de l'autre grâce à une attention empathique et à une écoute active,
- avoir des aptitudes créatives et coopératives pour la recherche de solutions satisfaisantes pour les protagonistes d'un conflit,
- être entraîné aux méthodes de négociation « gagnant-gagnant » et de médiation.

[Les fiches pédagogiques](#) proposent des activités pour développer ces compétences.

D'autre part, le conflit est au coeur d'un grand nombre de situations. Certaines paraissent plus simples à traiter comme : les moqueries, le désir rivalitaire du même objet, les tricheries, les petits larcins, les mensonges, les malentendus, les maladresses, etc.

D'autres situations sont plus délicates à traiter : les discriminations qu'elles soient ethniques, sexistes ou autres, le non-respect de la règle commune, l'individualisme, les conduites à risque pour soi et pour les autres, le non-respect des droits de l'homme, etc. sont des sources importantes de conflits. La prochaine LETTRE éduquer à la non-violence et à la paix portera sur le thème « sexualité et sentiments ». Nous nous sommes interrogés : « est-ce que l'éducation sexuelle fait partie d'un programme d'éducation à la non-violence et à la paix ? » Très rapidement nous nous sommes accordé pour dire que « oui » puisqu'il serait bien difficile de séparer la sexualité de la relation amoureuse. La relation amoureuse génère un type de conflits spécifiques qu'il faut abordés comme tels.

Enfin il faut souligner qu'il ne doit pas s'agir d'abord d'un enseignement théorique, mais d'un enseignement pratique au sein de l'école. Traiter un conflit demande du temps. L'exemple de Courdimanche nous montre que le temps pris en paroles dans un dialogue avec, ne serait-ce qu'un des protagonistes d'un conflit, est nécessaire à l'apaisement et à la transformation pacifique d'un conflit.

Il nous paraît important que les établissements puissent prévoir des mécanismes de régulation des conflits et mettre en place des dispositifs de médiation pour cela. (CPE - assistant d'éducation - médiation par les pairs, etc.)

II - La coopération, l'entraide, la solidarité

Dans ce domaine, l'exemple des pédagogies nouvelles, comme nous en avons eu quatre témoignages dans la matinée, ont été pour nous une grande source d'inspiration. Le travail théorique mené par des éducateurs québécois, également.

Il ne s'agit pas, pour nous d'opposer coopération et compétition, mais d'introduire beaucoup plus de coopération dans l'école. Il ne s'agit pas de supprimer la compétition, mais de lui donner une juste place. Il s'agit d'un rééquilibrage entre la dimension « compétition » et la dimension « coopération » de l'apprentissage en développant l'art de la coopération. C'est ainsi que Jacques Delors concevait sa mission lorsqu'à la tête de la Commission

européenne, il affirmait : « L'Europe, à laquelle j'ai contribué comme Président de la Commission, était fondée sur trois principes : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit. »

Il s'agit d'apprendre la coopération en mettant les élèves en situation de devoir coopérer. Pour cela, par groupe de trois ou quatre, il leur est proposé des tâches, qu'individuellement, ils ne seraient probablement pas capables d'accomplir. Il s'agit de stimuler les inter-réactions au sein des groupes pour une mise en commun des savoir faire de chacun. Puis, quand le temps imparti à la tâche est terminé, il s'agit d'avoir un retour réflexif sur ce qui s'est passé autour de trois questions posées par l'animateur : comment concrètement vous êtes-vous organisés ? Comment avez-vous vécu l'expérience (vos ressentis) ? Qu'est-ce que vous auriez pu faire pour que votre coopération ait été plus efficace ? Puis on fait d'autres expériences de coopération. Et quand l'apprentissage de la coopération a porté ses fruits, il s'agit ensuite de l'enraciner dans les habitudes en développant l'apprentissage coopératif qui multiplie les occasions d'apprendre ensemble.

Il serait enfin capital de revoir le rôle de la note. On sait que l'importance démesurée donnée à la note finit par exacerber l'esprit de compétition ce qui encourage l'individualisme rivalitaire. Dans ce sens une attention particulière devrait être apportée aux propositions d'André Antiby qui suggère un système de notes qu'il appelle EPCC « Evaluation par contrat de confiance ».

III - Apprentissage de la loi (la lettre et l'esprit) et du rôle de la sanction éducative

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 donne pour la première fois une reconnaissance juridique officielle du règlement intérieur des établissements en l'inscrivant dans le code de l'éducation. Elle le fait en ces termes : « Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. »

Ce libellé indique que le règlement intérieur d'un établissement est la loi qui s'applique à tous, élèves, enseignants, autres personnels, parents, dans le milieu scolaire. D'autre part, il demande de préciser les droits et les devoirs et les moyens de les faire respecter. Il y a près d'une vingtaine d'année que la France a signé la Convention Internationale des droits de l'enfant adoptée le 30 novembre 1989. Avec le règlement intérieur d'un établissement nous avons un instrument qui doit permettre à l'enfant d'être protégé dans le milieu scolaire quand ses droits ne sont pas respectés par l'adulte mais aussi par l'autre enfant.

Tout règlement intérieur devrait pouvoir préciser des valeurs qui donnent sens à la présence dans un établissement scolaire, des droits qui donne sens à ce qui se fait dans ce lieu et les devoirs et obligations qui en découlent, ce qui donne sens aux sanctions des comportements qui ne respectent pas les droits des uns ou des autres.

C'est ainsi que la Coordination française pour la Décennie propose que la non-violence et le respect soient inscrits dans les valeurs de l'établissement. Au registre des droits, soit inscrit par exemple : « Les élèves ont le droit à la sécurité et, conformément à l'article 19 de la convention internationale des droits de l'enfant, à être protégés " contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale " » et au registre des obligations, celle de n'user d'aucune violence à l'égard d'aucun membre de la communauté éducative.

Des circulaires ministérielles interdisent la violence à l'école. Cependant, la demande de la Coordination française

est que cela soit fait explicitement dans tous les règlements intérieurs, le code de l'éducation en faisant obligation. Le règlement intérieur n'est pas seulement un document normatif, il est aussi un document pédagogique utile dans le cadre de l'éducation civique. Il est pratiquement la première loi écrite auquel un jeune est confronté et dont il prend réellement connaissance.

Dans cet objectif pédagogique, il est proposé de faire systématiquement un travail avec toutes les classes en début d'année sur le thème des valeurs liées au bien-vivre ensemble, des droits et des devoirs qui permettent de vivre en cohérence avec elles. Remarquons qu'un rapport sur les jeux dangereux à l'école vient d'être remis par deux députés UMP (Cécile Dumoulin députée des Yvelines et Patrick Verchère député du Rhône). Parmi les propositions, les médias ont surtout retenu l'idée d'élaborer avec les élèves en début d'année, un « code de la cour de récréation ». Voilà qui va bien dans le sens de notre proposition.

Enfin l'interdit de la violence exprimé clairement dans le règlement intérieur est indispensable pour l'éducation à la gestion non-violente des conflits. Tous doivent savoir que l'acte de violence est interdit et qu'il est sanctionnable comme transgression à cet interdit, même si l'élève estime avoir de « bonnes » raisons de l'avoir commis. Mais la sanction étant posée, il faut faire intervenir les mécanismes qui vont aider les élèves à résoudre leur conflit, sous peine de voir la violence ressurgir plus tard en un autre lieu, plus tard.

Militer pour l'obtention d'une loi

La violence en milieu scolaire préoccupe des parlementaires de tous bords. Nous avons reçu le soutien de parlementaires de gauche mais également de droite et parfois, des initiatives parlementaires rejoignent les propositions de la Coordination française pour la Décennie. Il est manifeste que cette préoccupation transcende les clivages politiques traditionnels. La Coordination française pour la Décennie initiera le dépôt d'une proposition de loi par un groupe de parlementaires motivés pour que l'éducation à la non-violence et à la paix entre officiellement dans les missions de l'école.

Dans le même temps nous sommes en train de rédiger un livre destiné à tous ceux qui s'intéressent à l'école et plus particulièrement aux parents et aux enseignants. Il est rédigé sur le mode « **Questions-réponses pour l'éducation à la non-violence et à la paix** ». Nous avons trié et classé 100 questions. Un premier groupe de rédacteurs est en train de rédiger les 100 réponses pour la fin du mois de novembre. Le document sera alors repris par le conseil d'administration de la Coordination française pour relecture et propositions d'amendements avant la fin de l'année 2009. Avec la diffusion de ce livre, il s'agit pour nous de convaincre le plus grand nombre de la pertinence d'adopter une telle loi pour l'avenir de notre école.